Affiché le



REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE ID: 001-200073286-20200729-2020072901DCS-DE

N° d'ordre : 20200729-01DCS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 29 juillet 2020

L'An deux mille vingt, le mercredi vingt-neuf juillet à Dix-Neuf heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Polyvalente de la Commune de Replonges sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNE DU SCOT BVS	DELEGUE TITULAIRE				DELEGUE SUPPLEANT			
	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent			Excusé	Absen
ARBIGNY	GRAS Daniel	x			SEVESTRE Marie-Hélène			х
ASNIERES SUR SAONE	WILLEMS Jean-marc	х			FONTIS Michel			X
BAGE DOMMARTIN	BERNIGAUD Christian	х			DIOCHON Eric	x		
BAGE LE CHATEL	DA COSTA Carlos		х		MALATERRE Jean-Louis	X		
BEY	GENTIL Michel	x			LAURENT Agnès	Α		x
BIZIAT	ROCH Vincent	x			VEUILLET Stéphane			x
BOISSEY	TIRREAU Andrée	x			PAUGET Grégory			X
BOZ	GIRAUD Alain	х			BOYAT Dominique	x		^
CHANOZ CHATENAY	MORANDAT Olivier		х		DEL VECCHIO PERNOUD Sébastien	X		-
CHAVANNES SUR RESSOUZE	GAVAND Jean-Paul	x			DOUARD Dominique			х
CHAVEYRIAT	JACQUET Claude	x			RONGEAT Ghislaine			X
CHEVROUX	DEVEYLE Arnaud			х	SAVOT Dominique		х	^
CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	PALLOT Jacques	x			PICHARD Séverine	x	^	
CROTTET	LHOTELAIS Jean-Philippe	X			DANNACHER Michèle	Α		
CRUZILLES LÈS MEPILLAT	DREYFUS Eric	- "			POLONIA Joseph			X X
FEILLENS	CHAMBARD Bertrand	х			VERNE Odile			
GORREVOD	GUILLERMIN Henri	x			JANIAUD Françoise			X
GRIEGES	GREMY Annick	- ^-	х		CHARVET Thierry	x		X
LAIZ	SCHAUVING Sébastien		x		LOPES Fabien	X		
MANZIAT	COULON Arnaud	х	- 1		VOISIN Luc	Α		х
MEZERIAT	DUPUIT Guy		х		MONIER Joel			X
OZAN	PESENTI Marie-Jeanne	х			BOYAT Marie-Eve	x		Α
PERREX	VIGHETTI Jean-Jacques		х		MONTANGERAND Jean Michel	X		-
PONT DE VAUX	PION Pascal	x			BUGAUD Jean-Pierre	^		х
PONT DE VEYLE	MICHEL Luc	х			MARQUOIS Michel			X
REPLONGES	VERNOUX Bertrand	x			RETY Jean-Pierre	х		
REYSSOUZE	PELUS Agnès	х			LUSSIANA Christian	_ ^	-	х
SAINT BENIGNE	UNIA Emily	x	100		POMMET Catherine	х		_ X
SAINT ANDRE DE BAGE	BAUCHEREL Didier	x			PLENARD Philippe	X		
SAINT ANDRE D'HUIRIAT	JOURNEAU Damien	x			DOUVRES Dorian	_^	\rightarrow	x
SAINT CYR SUR MENTHON	LAUNAY Jean-Paul	x		-	CAMILLERI Jean-Luc			X
SAINT ETIENNE SUR REYSSOUZE	PELUS Jean-François	x			BERROT Daniel			
SAINT GENIS SUR MENTHON	GREFFET Christophe	x			BROCHAND Michel			X
SAINT JEAN SUR VEYLE	BROYER Roger	x			RABUEL Roland			X X
SAINT JULIEN SUR VEYLE	MAUGE Lionel	-^-			REY Michel			
SERMOYER	PANCHOT Huguette	х		$\overline{}$	COULON Anne-Marie		_	X
VESINES	JULLIN Gilbert	x			FOUCHER Philippe			X
VONNAS	CARJOT Jean-François	x			DUCLOS Nathalie			X X

Envoi de la convocation : 22/07/2020 Affichage de la convocation: 22/07/2020

Nombre de délégués élus : 38 Nombre de délégués votants : 34

Nombre de pouvoir : 1 : M. DUPUIT Guy a donné pouvoir à M. GREFFET Christophe

A l'unanimité, Monsieur ROCH est désigné Secrétaire de séance.



OBJET: Election du Président

ID: 001-200073286-20200729-2020072901DCS-DE

Vu l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les syndicats mixtes fermés sont notamment soumis aux dispositions communes du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} (EPCI) du Livre II (coopération intercommunale) de la cinquième partie du CGCT, qui se rapportent elles-mêmes, aux articles L2122-7 et suivants du CGCT pour le fonctionnement du conseil municipal, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du « Président » est présidée par le plus âgé des membres du « Comité Syndical » jusqu'à l'élection du Président.

Vu le Code électoral;

Considérant que M. GUILLERMIN rappelle les dispositions de l'article L2122-7 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue, et que si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux scrutins, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative ;

Considérant qu'il a été procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires ;

Considérant qu'un premier tour de scrutin, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 65 du Code électoral : 4
- reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 31
- majorité absolue : 18

A obtenu:

M. Henri GUILLERMIN: Trente (30) voix

M. Bertrand VERNOUX: Une (1) voix

Le Conseil Syndical, Après avoir voté,

A ELU M. Henri GUILLERMIN, ayant obtenu la majorité absolue, Président et a été installé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme, Le Président,

Henri GUILLERMIN.

Certifié exécutoire Affiché le :

Transmis en Préfecture le :

SYNDICAT MIXTE du SCoT

BRESSE-VAL de SAÔNE